Formation des nouveaux maîtres de conférences

Cadre réglementaire

Le cadre national de la formation relatif à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtresses et maîtres de conférences (MCF) stagiaires est fixé par l'arrêté du 8 février 2018.

La première année de leur nomination, les MCF stagiaires bénéficient d'un parcours de formation spécifique pour approfondir leurs compétences pédagogiques dans le cadre du dispositif « 1er poste », mutualisé entre l'Université de Rennes et l'Université Rennes 2.

Dispositif "1er poste"

Pendant leur année de stage, les MCF disposent de 32 heures TD de décharge, dédiées à la formation et au projet pédagogique individuel. L'Université Rennes 2 y ajoute 16 heures TD pour les rencontres avec l'équipe de direction.

Ce dispositif vise à l'approfondissement des compétences pédagogiques générales ou spécifiques au champ disciplinaire, nécessaires à l'exercice du métier d'enseignante-chercheuse et enseignant-chercheur.

Ce dispositif a été conçu autour de trois axes :

- Trois journées de formation à la pédagogie dans l'enseignement supérieur
- Un projet pédagogique individuel (PPI), accompagné par un ou une ingénieure pédagogique
- Des rencontres avec l'équipe de direction pour échanger sur le contexte de l'Université Rennes 2

Contact
Hélène Houtin

Ingénieure pédagogique

helene.houtin@univ-rennes2.fr